

La 3e édition de la Semaine du développement durable, organisée par le ministère de l'écologie et du développement durable, se déroule du lundi 30 mai au dimanche 5 juin.

Cette Semaine a vocation à mobiliser et encourager les particuliers, associations, entreprises ou administrations à présenter leurs engagements volontaires et pérennes au service du développement durable.

Elle doit également permettre d'informer et de sensibiliser le public en présentant concrètement le développement durable et les différents domaines qu'il recouvre, en particulier économiques et sociaux.

numéro 1 - 22 avril 2005

La Lettre d'information sur la **Semaine du développement durable** J-37



Le ministère de l'écologie et du développement durable vous propose de déposer un dossier d'inscription d'ici mi-mai, via son site Internet : www.ecologie.gouv.fr ou par courrier auprès de la Direction régionale de l'environnement (DIREN) dont vous dépendez.

Le chiffre du moment : 1 200

Plus de 1 200 projets d'actions ont été déposés à ce jour dans les DIREN.

En fonction de leur contenu, les comités régionaux procèdent :

- soit à une simple inscription au programme de la Semaine ;
- soit à une inscription et une labellisation : pour les actions exemplaires, pérennes, répondant à une attente du public, entraînant des changements de comportement, portant sur les 3 piliers du développement durable et se déroulant durant la Semaine.

L'obtention du label récompense le projet présenté et non la structure porteuse du projet.

- Plusieurs comités régionaux se sont déjà réunis :
- 450 actions sont inscrites au programme de la Semaine ;
 - 200 actions ont été labellisées.

Premiers exemples de projets labellisés en région Nord-Pas-de-Calais



L'association Chenelet Insertion (62), qui intervient auprès de personnes en difficulté, est spécialisée notamment dans la construction de maisons HQE. Durant la Semaine, elle proposera au public de visiter une de ses réalisations (logements sociaux).

La mairie d'Haubourdin (59) organisera un village du développement durable durant la Semaine pour sensibiliser la population à la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 local.

Des médias soutiennent la Semaine

Des médias ont décidé de s'associer à la Semaine du développement durable.

La nouvelle chaîne de la TNT, Direct8, consacrera une large part à la Semaine dans le cadre de son émission quotidienne « Complément Terre ».

France 5 s'associera à la semaine, notamment par le biais de son site Internet.

Le groupe NRJ diffusera sur ses ondes tout au long de la Semaine des sujets sur les projets déposés.

Environnement Magazine éditera fin mai un hors-série intitulé : « Développement durable : repenser l'entreprise ».

Enfin, l'hebdomadaire L'Express du 30 mai prochain, contiendra également des articles consacrés aux projets labellisés.

Des événements durant la Semaine

Le ministère de l'écologie et du développement durable organise durant la Semaine des événements à destination des particuliers et des associations, des entreprises et des administrations :

- "Les Etats généraux des entreprises et du développement durable", destinés aux dirigeants.
- Une grande présentation au personnel du ministère sur l'éco-responsabilité au sein des administrations.
- Une édition des "Ecrans de l'Écologie", le rendez-vous audiovisuel du ministère, consacrée au développement durable. Il s'agit, à travers la projection gratuite de documentaires, de proposer au grand public d'approfondir ses connaissances sur le développement durable.
- "Les Assises du développement durable", destinées aux collectivités locales, organisées en partenariat avec le Conseil régional Midi-Pyrénées.

Pour retrouver toutes les informations sur la Semaine du développement durable :

www.ecologie.gouv.fr

